

226

Nous vous mandons et commettons par ces lettres que appoco
aut vous pour adjoint que que que prout somme suffisant et
y digne my suspect in favorable vous informez debment
secretement et busy sur vous et garmez les pointz q prout
et y fuerer de que se. Et confirmatvny que seuz par vertu
de reze puter zappritz par deus nous et vous fuerer
vous by estee par nous dunn ad mo andet signen
De refave vous d'homme pourw par reze puter Et
mandons de par ledict signen et nous abous les
Justizmes offitres et subvitz d'andit signen de que vous
tous mettes que adous et re faisant soit obez
Pour ce que et ca et ambe de se. my my
soubz nos seales ledict signen sur Jous d'ours
Lan mil cinq cens quarante cinq

*Rogent le puer
par par les rois
moname et abitant des rois
de adre de amhar*

Je Roy et de messire de se. pour rois de. Suppe humbler
moname et abitant des rois. moname et habitans de la ville de montzey mar
de adre de amhar Comme de toute certitude est en aus montzey mar mayse
aut regnant de monye
et le comte de la mayse

à monye vivant aut gaudre et se. et aut offitres
d'offitres a cas monye de se. ont bien et de autment
et fait de se. de monye par de. vedomant arse
fuerer au temps que de autre monye de se. de
fuerer de se. de se. auw teurre auw malentend
Et pour ce que de se. ne auw estee faite pour se.
de se. pour de se. de se. et se. se. de se. de se.

donnée c'est adire grand fust et dommaige et de ses suppe
voz pauvre subiectz demandeur cy cas d'ice qui est fait par
leur de grand passage et grand traffiq de sire tant par voie que
par terre dont promissent beaucoup de deniers. Cest suppeffoie
terme si grand faicte de monnoye que ont este cent valets.
Donne ung poy pour le saige dmy estu. Dausitarge les montez gment
est foyant les paye de promesse, contat, Savonne, et d'inaore
ou de y a my uer de l'ombrive des quecece done sera de grand
profit et comme ceconsidere et vous peuse redonne pour
le bry profit et commodite de voz pauvre subiectz l'ombrive
de lais monnoye estoe faicte. Et prometue sur la plus foy
d'ice aut l'ice autoue offrise aupe que sy parice cas done
aupe fait a peuprue autoue de voz monnoye que parice et
auvent este c'este pour besongne au fait de lais monnoye
aupe qu'ilz faisoit auenant fais closture. Et dabondant
redonne que leffz mymer des sovut pavillament vintiere
et decescepe pour y estoe pavillament besongne au profit
de vous et souverainement d'ice de voz subiectz. Les quez
prenont d'ice pour la consouveny de vos pres peult. Et au
d'ice d'ice de lais Requeste est estript ce qui sensuit
L'ombrive autz quault de la monnoye. D'ice pour du g'teme
icele pite Requeste sa donnee adme au Roy fait au conseil
pour d'ice sa tem adme subiectz. Le donzeste sur pour
de decembre. Fay me enq'raie qu'auent enq. Les Embainy
de la monnoye du Roy d'ice. D'ice Requeste cy desste
et a d'ice Requeste par les sa du donzeste sur pour de decembre

